

le Baron d'Imhoff, qui est entré en qualité de Colonel dans le service de cette République, leve pour les Etats Généraux. Ce Régiment doit consister en 1500. hommes, dont près de la moitié sera composée de Soldats levés en ce Pays. Le Baron de le Fort, Major des Gardes du Corps, & qui a fait la dernière campagne dans l'Armée Française aux *Pays-Bas*, entre au contraire au service de la France. Il a demandé & obtenu pour ce sujet son congé du Roi. Le Baron de Riedesel, Lieutenant Général des troupes de cet Electorat, a aussi obtenu sa démission, pour se rendre à ses terres en *Franconie*.

La Charge de Gouverneur des jeunes Princes de la Maison Royale, est conférée au Comte de Bellegarde, Général-Major.

B A V I E R E.

CE qu'on a à rapporter de cette Cour se réduit à ce que l'attention de l'Electeur & les soins de ses Ministres se bornent uniquement à faire jouir les sujets des douceurs de la paix : Que les Fabriques, qui avoient tant souffert pendant la guerre, viennent d'être rétablies, & que l'on espère que dans peu le souvenir des maux que la Baviere a soufferts, pourra être effacé : Que le Cardinal Evêque & Prince de *Liège*, qui est à *Munich* depuis plusieurs mois, compte de s'y arrêter encore quelque-tems, dans l'espérance qu'avant son départ, des représentations que plusieurs Etats de l'Empire ont faites en faveur de son Pays, auront produit ce qu'ils attendent de la Cour de *Vienne*.

FRANCONIE & SOUABE.

Après avoir rapporté le mois dernier les principales circonstances de ce qui s'est passé à la dernière assemblée des Etats du Cercle de *Franconie*,